

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet, le conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

PICARD Christian / BOUTELEUX Romuald / LUPART Delphine / LAURENT Stéphanie / RINGARD Christophe / LEPERE Gérard / DELAPORTE Philippe / POUPART Philippe / SAROT Michel / DEMONCHY Alexandre / VALLIENNE Virginie

Etaient absents(es) : LAUMON Caroline / JACQUART Mickaël / SAUVAGE Jean-Luc / SERGENT Christophe

Pouvoir : Jean Luc SAUVAGE donne pouvoir à Christian PICARD
Christophe SERGENT donne pouvoir à Philippe DELAPORTE

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

Ordre du jour :

- Approbation du Compte rendu du C.M. du 7 juin 2021
- Délibération :
 - ✓ pour approuver le projet de création des sanitaires de l'école
 - ✓ pour demander l'accompagnement financier du Département, de la région et de l'état concernant les projets de création des sanitaires de l'école et le projet d'aménagement de la garderie
 - ✓ pour approuver les plans de financement des 2 projets ci-dessus
 - ✓ pour autoriser le maire à signer toute convention avec le département (convention technique et financière concernant l'autorisation d'occupation du domaine public routier départemental)
 - ✓ pour délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire des élus compte tenu du contrôle de légalité
 - ✓ pour se prononcer sur l'adhésion de la ville de Salouël à la FDE
 - ✓ pour nommer un délégué petite enfance
- Point sur la Visio conférence d'AMEVA : la CCHS va avoir la compétence de l'entretien des cours d'eau
- Devis de géomètre concernant le petit bois de l'INRAE
- Devis Elan cité concernant l'acquisition d'un radar pédagogique déplaçable et la reprise d'un radar ancien
- Point sur la commission embellissement du 2 juillet 2021
- Questions diverses

Approbation du Compte rendu du C.M. du 7 juin 2021
--

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Délibération pour approuver le projet de création des sanitaires de l'école

Monsieur Le Maire explique que le permis de construire devrait être délivré plus rapidement que prévu car il a été convié à la sous-préfecture la semaine dernière pour la réunion de la commission de sécurité (avis favorable).

Monsieur PICARD annonce qu'il va demander à réduire le nombre de toilettes compte tenu du fait qu'il existe toujours les toilettes de la cour et que les WC du nouveau bâtiment seront utilisés lors de la classe (donc pas beaucoup d'élèves en même temps).

Vote à l'unanimité

Délibération pour demander l'accompagnement financier du Département, de la région et de l'état concernant les projets de création des sanitaires de l'école et le projet d'aménagement de la garderie

Monsieur Le Maire explique que pour que la commune puisse demander des subventions aux différents financeurs, il faut une délibération du conseil municipal.

Sur les conseils d'une chargée de mission de la région, il est possible de rédiger une délibération pour les 3 financeurs.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour approuver les plans de financement des 2 projets ci-dessus

Monsieur Le Maire explique les subventions possibles de la part des différents financeurs puis laisse la parole à la secrétaire de mairie pour la partie chiffrée.

Elle expose la situation concernant la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : pour le projet de la garderie, la commune ne pourra pas en bénéficier, le projet étant trop avancé (ouverture des plis dématérialisés de l'appel d'offre et choix des entreprises). Concernant les sanitaires de l'école, s'il reste des fonds sur 2021, la commune pourra bénéficier de la DETR cette année. Dans le cas contraire, une demande de renouvellement devra être faite et la DETR sera versée sur 2022.

Concernant la FRST (fonds de relance et de solidarité des territoires), la région propose de regrouper les 2 projets afin de pouvoir bénéficier d'une subvention plus importante.

Le plan de financement comporte 3 parties : le coût total des opérations, les montants des subventions attendues et le reste à charge de la commune (qui serait d'environ 42%).

Ces plans de financement restent prévisionnels puisqu'ils dépendent de la décision des financeurs concernant l'octroi des subventions.

Il est précisé au conseil municipal qu'en cas de non obtention de certaines subventions, la commune prendra en charge les travaux en auto-financement.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour autoriser le maire à signer toute convention avec le département (convention technique et financière concernant l'autorisation d'occupation du domaine public routier départemental)

Monsieur Le Maire explique qu'une convention avait été signée auparavant entre le département et la CCHS. Mais depuis, la CCHS a perdu la compétence de la voirie.

Il s'agit d'une convention technique et financière concernant l'autorisation d'occupation du domaine public routier départemental.

Afin de solliciter une subvention pour l'aménagement des trottoirs, cette convention doit être signée.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour autoriser le maire à signer toute convention avec le département de la Somme

Vote à l'unanimité.

Délibération pour délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire des élus compte tenu du contrôle de légalité

Monsieur Le Maire introduit le sujet et réprecise que ce point avait été ajourné lors du précédent conseil.

La secrétaire de mairie explique les recherches faites concernant la fusion des communes en 1973 et les échanges avec la préfecture.

Certains conseillers municipaux déclarent qu'à l'époque de la fusion des communes, la nomination d'un maire délégué n'était qu'un titre honorifique et ne prévoyait donc pas de rémunération spécifique.

(Vote du conseil municipal concernant la rémunération de Monsieur Jean Luc SAUVAGE en tant que Maire délégué : 5 contres 7 absentions).

Sont relus, les termes des 2 délibérations prises précédemment et déclarées « entachées d'illégalités » par la préfecture qui pensait que l'indemnité de maire délégué et celle d'adjoint avaient été cumulées (mais cela n'a pas été le cas).

La délibération n°26-2020 en date du 30 juillet 2020 correspondant à ce qui est pratiqué actuellement, le conseil municipal vote à l'unanimité pour délibérer à nouveau à l'identique et conserver les termes de la délibération 26-2020 à savoir :

Selon l'article L.2123-23, fixe les taux suivants :

- Maire : 40.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027 soit 1567.43 euros brut
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} adjoint : 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027 soit 416.17 euros brut

Cette situation correspond bien à ce qui est pratiqué actuellement.

Délibération pour se prononcer sur l'adhésion de la ville de Salouël à la FDE

Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE).

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion

Vote à l'unanimité pour l'intégration de la ville de Salouël à la FDE.

Délibération pour nommer un délégué petite enfance

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la création de la MAM (Maison des Assistances Maternelles) et afin d'obtenir l'agrément de la PMI, le conseil municipal doit nommer un délégué petite enfance.

Madame VALLIENNE est intéressée mais émet des réserves sur le fait qu'elle soit assistante maternelle.

En attente de la décision de la préfecture au sujet du contrôle de la légalité (attention au conflit d'intérêt) : la secrétaire de mairie se renseignera.

Vote : 12 voix pour

Point sur la Visio conférence d'AMEVA

Monsieur Le Maire fait un résumé de cette Visio.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la CCHS va avoir la compétence de l'entretien des cours d'eau (il est prévu qu'ils seront tous dragués).

Une augmentation des impôts fonciers sera opérée : il s'agit d'une décision de l'état.

Devis AGEO

Monsieur Le Maire présente le devis du géomètre pour un montant HT de 1310,50 €.

Une discussion s'engage sur la prise en charge des frais ainsi que sur la configuration du bornage.

Madame LAURENT explique que lors de la commission embellissement, il a été évoqué le fait qu'un terrain de pétanque pourrait être installé au niveau du petit bois

Devis Elan cité

Monsieur PICARD explique que la société ELAN CITE propose de reprendre un ancien radar pédagogique pour l'achat d'un nouveau matériel, qui serait déplaçable, au prix de 2174,40 TTC

Vote : 7 abstentions 5 voix contres

Point sur la commission embellissement

Le 2 juillet, la commission embellissement s'est réunie.

Madame LAURENT a contacté la CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) afin qu'ils nous accompagnent sur l'embellissement de la commune d'Estrées et Mons.

Il est prévu en priorité d'embellir les entrées des 2 communes avec Passiflore, Kino fia (tisonnier du diable) Hortensia (suggestion de Monsieur RINGARD) etc.

D'apporter de la couleur sur Estrées au niveau du parterre rue POUPART,

Un paysagiste de la CAUE doit reprendre contact avec la mairie afin de convenir d'un rdv pour nous accompagner.

Proposition sur les graminées qui se trouvent actuellement devant les fenêtres de la mairie : les transférer autour de la mare et installer des saules crevettes à la place,

Au niveau de l'ancien café QG, proposition de raser les conifères couvre sol et de mettre de la couleur à la place. Suggestion de Monsieur RINGARD : installation de bâche pour éviter le désherbage.

Au niveau du cèdre bleu : parterre en tuile et cailloux blancs pour accueillir la future stèle.

Un devis sur les poubelles a été demandé afin d'améliorer la beauté du village : arrêt de bus de la mairie et celui d'Estrées, parking de l'ancien café QG, à la mare de Saint Cren, au terrain de foot et rue des proies (soit 6 poubelles)

Projet d'achat de distributeur de sac pour déjection canine

Plantation d'arbres fruitiers en espalier (pommiers, poiriers) au niveau du parking côté mairie-école, à partir du 3^{ème} candélabre.

Questions diverses

G LEPERE :

Remarque d'un administré : Les livreurs de Bella Pizza roule à une vitesse excessive (surtout le soir),

D LUPART :

Le comité des fêtes a-t-il demandé l'autorisation de faire un feu lors des festivités du 13 juillet ?

Réponse : Monsieur PICARD explique que le comité des fêtes a prévu d'installer des parpaings et de ne brûler qu'un seul épouvantail à la fois

P DELAPORTE :

Commission de travaux prévu la semaine prochaine. Reportée...

Installation de tables de ping Pong ? Pas de réponse pour le moment concernant les subventions.

Le 20 mai, Eiffage devait effectuer les travaux de rabotage de la RD 1029 avec une machine spéciale.

Pour information : les travaux n'auront pas lieu dans ces conditions car l'utilisation de la machine a été refusé (beaucoup trop bruyante avec de nombreuses vibrations)

C RINGARD :

La haie du cimetière est propre, par contre il y a beaucoup d'herbes hautes.

P POUPART :

Réclamation d'un administré : la convocation du conseil municipal n'a pas été affichée.

Monsieur POUPART souhaite s'adresser au Délégué à la CCHS : il se trouve qu'il s'agit de Monsieur PICARD. Il formule donc une réclamation afin que Monsieur PICARD puisse faire remonter l'information :

4 plongeurs habitent le village. Lors de l'Assemblée Générale du club de plongée, la CCHS a décidé de facturer au club la somme de 1250 € à l'année pour le créneau piscine du vendredi soir. Cela représente un coût important pour le club, surtout que cette mise à disposition était gratuite auparavant.

Le radar Chaussée Brunehaut est hors service.

La route départementale devait être refaite le 20 mai. Qu'en est-il ?

Réponse : le maire explique que la machine qui devait refaire les bosses fait tellement de bruit et de vibration que le département a interdit son utilisation (voir commentaire précédent).

Retour sur la formation défibrillateur. Puis Monsieur Poupart déclare qu'il aimerait que l'appareil soit positionné à l'extérieur de la mairie pour des raisons de sécurité (rapidité nécessaire pour intervenir sur une personne faisant un malaise).

Le matériel acheté est prévu pour l'extérieur (chauffé l'hiver, refroidi l'été). Il peut donc être déplacé.

Suite à l'orage de mardi soir : qu'en est-il des problèmes d'évacuation des eaux fluviales notamment rue de la Ballastière ?

Subvention association : quand seront-elles versées ? Madame LAURENT répond qu'à la suite de la validation des Assemblées Générales, les subventions sont versées en règle générale.

R BOUTELEUX :

Retour sur la dernière réunion du conseil d'école : pour lui, cela ressemblait plutôt à un procès d'intention du SISCO, notamment sur le manque d'information.

Il a été reproché au SISCO de ne pas avoir prévenu les parents du déplacement des enfants pour la cantine. Après vérification, lors du précédent confinement, le SISCO a fait passer l'information par l'intermédiaire des écoles.

Pour information, 90 enfants sont inscrits pour la rentrée scolaire prochaine.

Mr BRESOUS termine sa carrière demain, le 6 juillet : un pot de remerciement est organisé par la mairie.

Retour sur la réunion du SISCO : concernant la délibération sur la répartition des enveloppes budgétaires versées au SISCO, 2 mairies ont voté contre, alors qu'elles avaient voté le budget...

Il n'y aura pas de nouveau professeur des écoles suite au départ de Monsieur BRESOUS.

C'est Mme LOCHON qui intégrera son poste et avant elle, sa remplaçante actuelle (du fait de son congé maternité).

Il est question de changer de prestataire de cantine. Le problème est qu'actuellement, c'est Inter resto qui accueillent les enfants dans les locaux pour lesquels un contrat d'occupation existe.

Un problème concernant les tickets de cantine va se poser : la trésorerie oblige le SISCO à adhérer à Payfip. Les tickets papiers détenus par le SISCO actuellement seront alors perdus.

La commission des festivités se réunira le 15 juillet à 18h.

S LAURENT :

Questions d'administrés concernant l'ouverture de la MAM : en attente du retour de Monsieur SAUVAGE.

Un administré fait la remarque suivante : le président du comité des fêtes ne doit pas être adjoint.

Point sur le contrat de location de la licence IV : signature du contrat selon les termes de la délibération.
En attente de leur numéro d'immatriculation au RC afin de le préciser dans un avenant.

Le jour des élections, le propriétaire de l'armurerie a fait la remarque que personne du conseil n'était venu à l'inauguration. Réponse : aucune information n'avait été connu du conseil à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

PO - H. SAUVAGE

